N° 47 – DÉCEMBRE 2013 – COMMUNICATIONS STATISTIQUES

MIXITÉ SOCIALE ET NIVEAU DE REVENUS DANS LE CANTON DE GENÈVE

REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

StatistiqueGenève

IMPRESSUM

ÉDITION
Office cantonal de la statistique (OCSTAT) Genève

RESPONSABLE DE LA PUBLICATION
Roland Rietschin, directeur

RÉDACTION
Matti Langel

COMPOSITION ET MISE EN PAGE
Stéfanie Bisso

PHOTO COUVERTURE
Max Ratzenberger

IMPRESSION
Atar Roto Presse SA, Genève

TIRAGE
400 exemplaires

PRIX
12 F

© OCSTAT, Genève 2013. Reproduction autorisée avec mention de la source

ISSN
1422 - 4585

RENSEIGNEMENTS
Centre de documentation : de 9h à 12h et de 14h à 17h (vendredi : 16h) ou sur rendez-vous
Tél. +41 22 388 75 00
statistique@etat.ge.ch • www.ge.ch/statistique

CHARTE DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE DE LA SUISSE
L'OCSTAT s'est engagé à respecter la charte dans la conduite de ses activités statistiques.

LÉGENDE DES SIGNES

–	valeur nulle
0	valeur inférieure à la moitié de la dernière position décimale retenue
. . .	donnée inconnue
///	aucune donnée ne peut correspondre à la définition
( )	l'information ne peut être communiquée pour des raisons tenant à la protection des données
[ ]	valeur peu significative
e	valeur estimée
p	donnée provisoire
r	donnée révisée

MIXITÉ SOCIALE ET NIVEAU DE REVENUS DANS LE CANTON DE GENÈVE

SOMMAIRE

1. Introduction **2**

2. Mixité par zone géographique **3**

2.1 Communes 3

2.2 La ville de Genève et ses quartiers 6

2.3 Sous-secteurs 7

2.4 Sous-secteurs de la ville de Genève 7

2.5 Quelques communes sous la loupe 11

3. Mixité par catégorie de revenus **13**

4. Méthodologie **14**

4.1 Source de données 14

4.2 Construction d'un revenu d'équivalence 14

4.3 Population de référence retenue 14

4.4 Catégories de revenus 14

4.5 Correspondance entre revenu annuel brut et revenu d'équivalence 15

4.6 Mesures de la mixité 16

4.7 Revenu médian des zones géographiques 17

4.8 Cartes regroupant niveau de mixité et niveau de revenu 17

1. INTRODUCTION

Enjeu de société, la question de la mixité sociale intervient dans la planification et l'aménagement du territoire. Favoriser la mixité sociale est souvent vu comme une manière d'encourager l'intégration sociale et de lutter contre la création de quartiers défavorisés, sans que le lien entre mixité et intégration ne soit toutefois avéré[1].

Etudier la mixité, ou son opposé la polarisation, qui s'opère à l'intérieur d'un espace géographique revient à analyser comment différents groupes de population s'y répartissent spatialement. Cependant, la problématique est par essence multidimensionnelle. Le concept de mixité peut être abordé sous différents angles, tels que la nationalité, le groupe d'âges, le niveau de formation, le type de ménage ou le niveau de revenus.

L'étude de la mixité du point de vue des revenus revêt un intérêt particulier. Elle permet non seulement de déceler *quelles catégories de revenus* sont les plus concentrées géographiquement, mais aussi de repérer où cette concentration s'opère. Les plus pauvres sont-ils groupés dans certains secteurs, que l'on qualifierait alors de « défavorisés » ? La classe moyenne s'établit-elle dans des zones particulières du canton ? Les plus riches sont-ils plus également répartis sur le territoire que les plus pauvres ? C'est à ce type de questions que la présente étude apporte des éléments de réponse.

Pour les besoins de l'analyse, la population du canton a été répartie en quatre catégories de revenus, à partir de la source fiscale. Les catégories dites à *bas revenus* et *à revenus élevés* comprennent respectivement les 20 % les plus « pauvres » et les 20 % les plus « riches » de la population du canton[2]. La catégorie dite à *revenus moyens inférieurs* comprend les 30 % de la population situés directement sous la médiane. Enfin, par symétrie, la catégorie dite à *revenus moyens supérieurs* comprend les 30 % de la population situés directement au-dessus de la médiane.

Ces quatre catégories ne sont pas réparties de manière égale entre les différentes zones géographiques (communes, quartiers de la ville de Genève, sous-secteurs statistiques). Dans le canton de Genève, comme dans toute région, certaines zones sont caractérisées par une surreprésentation de l'une ou l'autre catégorie. Ici, le canton de Genève fait office d'espace de référence auquel tout sous-espace analysé est comparé. Ainsi, une zone est considérée comme d'autant plus mixte que sa distribution en quatre catégories est proche de la distribution cantonale.

Le niveau de mixité est fortement dépendant du niveau géographique d'analyse. Il tend à diminuer à mesure que l'on affine le maillage : plus on observe une petite zone, plus ses habitants ont tendance à se ressembler. Ainsi, une forte mixité observée dans une commune du canton n'implique en aucun cas une forte mixité dans les sous-secteurs qui la composent. Pour cette raison, l'étude de la mixité au niveau communal est complétée par une analyse au sous-secteur.

En complément à la question de la mixité au sein des zones géographiques, la présente étude se penche également sur chacune des quatre catégories de revenus, afin d'étudier lesquelles sont les plus également réparties sur le territoire.

[1] Voir à ce sujet : SCHULTE-HALLER, Mathilde. *Mixité sociale et développement de quartier : entre désir et réalité*. Berne : Office fédéral du développement territorial, 2011, 40 p.

[2] Pauvreté et richesse s'entendent ici en termes de revenus exclusivement, et non en termes de fortune.

2. MIXITÉ PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

2.1 Communes

Un rapide survol du revenu[3] médian par commune permet de voir que seules 8 des 45 communes du canton ont un revenu médian inférieur à la valeur cantonale. Elles concentrent néanmoins deux tiers de la population. Au contraire, les communes au revenu médian élevé sont nombreuses et plutôt peu peuplées.

La mixité est jugée très faible dans seulement deux communes, voisines, et figurant parmi les plus riches du canton : Vandœuvres et Cologny. Même au sein de ces communes, on est cependant loin de pouvoir parler de polarisation forte. L'une comme l'autre compte un quart de sa population sous le revenu médian du canton.

Répartition de la population retenue selon la catégorie de revenus, pour une sélection de communes, en 2009 **G 1**

Chiffres annuels — Canton de Genève

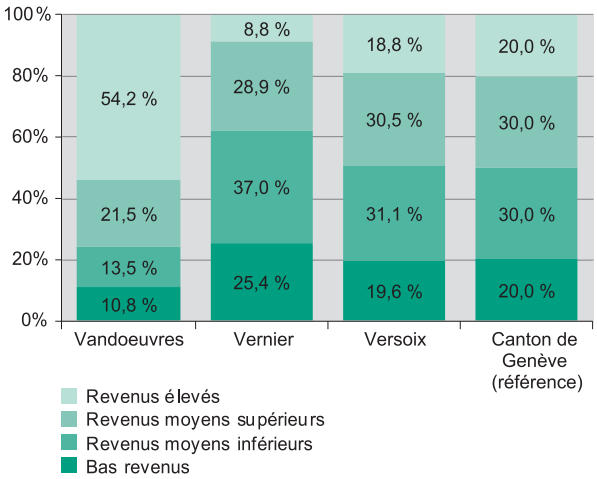

Source : OCSTAT

On dénombre ensuite douze communes à faible mixité, toutes se situant également parmi les plus aisées du canton en termes de revenu médian (Gy, Avusy, Aire-la-Ville, Corsier, Laconnex, Collonge-Bellerive, Anières, Collex-Bossy, Veyrier, Cartigny, Genthod et Choulex).

A l'inverse, certaines communes ont une répartition en catégories de revenus quasi identique à celle du canton, et affichent donc un très fort niveau de mixité. C'est le cas de Versoix, Thônex, Grand-Saconnex, Carouge et Chêne-Bourg.

En termes de mixité comme de revenu médian, la structure de la ville de Genève ressemble moins à celle du canton que les communes précitées. Elle reste néanmoins très fortement mixte, de même que les communes d'Onex, Lancy et Meyrin.

Parmi les neuf communes à très forte mixité, seules Thônex et le Grand-Saconnex ont un revenu médian supérieur à celui de l'ensemble du canton.

La différence entre communes à revenu médian inférieur et communes à revenu médian supérieur est donc très nette : d'une part, au sein des 20 communes les plus aisées (revenu médian supérieur de plus de 30 % à la valeur cantonale ; teinte bleue dans la carte C 2), on retrouve les 14 communes à faible ou très faible niveau de mixité ; d'autre part, sept des huit communes à revenu inférieur (teinte violette dans la carte C 2) sont fortement mixtes, seule Vernier faisant exception.

Il est clair que la structure propre aux communes du canton (beaucoup de petites communes aisées et quelques grandes communes au revenu médian inférieur à la valeur cantonale) influe sur ce résultat. Il est en effet attendu que de plus grandes entités soient plus mixtes. De plus, les écarts avec le revenu médian du canton sont faibles pour les communes à revenu médian inférieur (avec un maximum de - 16,2 % pour Vernier), alors qu'ils peuvent atteindre des valeurs élevées pour les communes aisées (jusqu'à 79,8 % pour Vandoeuvres).

[3] Dans l'ensemble de la publication, le terme *revenu* est utilisé pour indiquer le *revenu d'équivalence* dont la définition et la méthode de calcul sont présentées dans la section 4.2.

NIVEAU DE MIXITÉ ET REVENU MÉDIAN PAR COMMUNE, EN 2009 — T 1

CLASSEMENT SELON LE NIVEAU DE MIXITÉ

CHIFFRES ANNUELS — CANTON DE GENÈVE

	Niveau de mixité (1)	Population résidante à fin 2009	Revenu médian (2)	Légende carte C 2
Versoix	0,001	13 022	- 1,0	
Thônex	0,002	13 471	1,6	
Grand-Saconnex	0,003	11 140	3,0	
Carouge	0,004	19 745	- 5,3	
Chêne-Bourg	0,004	7 999	- 3,8	
Ville de Genève	0,008	189 313	- 8,7	
Onex	0,016	17 421	- 7,5	
Lancy	0,022	28 185	- 3,5	
Meyrin	0,024	21 442	- 4,9	
Presinge	0,027	659	15,5	
Perly-Certoux	0,028	2 874	17,1	
Dardagny	0,034	1 335	9,8	
Avully	0,036	1 778	7,3	
Bellevue	0,037	3 143	18,8	
Satigny	0,039	3 317	19,9	
Plan-les-Ouates	0,049	9 820	24,0	
Chêne-Bougeries	0,051	10 288	21,8	
Bernex	0,051	9 684	24,5	
Vernier	0,054	33 004	- 16,2	
Bardonnex	0,056	2 187	28,4	
Meinier	0,056	1 812	22,1	
Puplinge	0,067	2 065	25,5	
Soral	0,069	715	34,9	
Russin	0,071	464	20,6	
Chancy	0,078	1 115	27,8	
Céligny	0,081	670	28,7	
Confignon	0,083	4 113	32,1	
Jussy	0,086	1 223	34,7	
Pregny-Chambésy	0,097	3 753	38,3	
Hermance	0,098	914	37,3	
Troinex	0,099	2 177	36,5	
Choulex	0,113	999	42,7	
Genthod	0,129	2 741	41,3	
Cartigny	0,133	832	42,1	
Veyrier	0,140	9 782	48,5	
Collex-Bossy	0,141	1 616	41,8	
Anières	0,144	2 523	47,4	
Collonge-Bellerive	0,154	7 480	50,7	
Laconnex	0,158	627	42,8	
Corsier	0,160	1 770	44,7	
Aire-la-Ville	0,178	1 138	44,9	
Avusy	0,179	1 374	46,4	
Gy	0,186	418	61,0	
Cologny	0,206	4 838	60,1	
Vandoeuvres	0,295	2 642	79,8	
Canton de Genève	**0,000**	**457 628**	**0,0**	

(1) Mesure d'entropie relative : plus la valeur est petite, plus le niveau de mixité est élevé.

Niveaux de mixité :
- Très forte mixité
- Forte mixité
- Mixité moyenne
- Faible mixité
- Très faible mixité

(2) Ecart entre le revenu médian de la commune et celui du canton, en 2009, en %.

Source : OCSTAT

Niveau de mixité C 1
Canton de Genève, par commune et quartier de la ville de Genève, en 2009

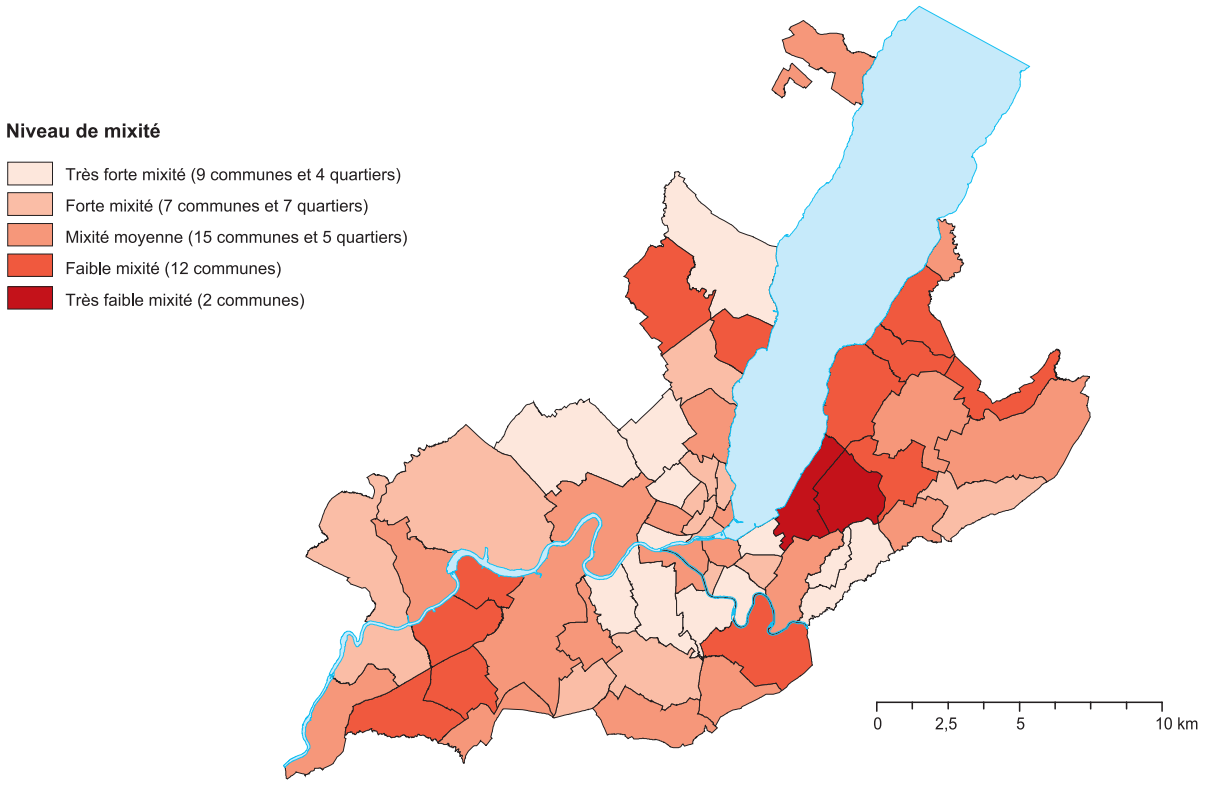

Source : OCSTAT • Fond de carte : SEMO

Niveau de mixité et revenu médian (1) C 2
Canton de Genève, par commune et quartier de la ville de Genève, en 2009

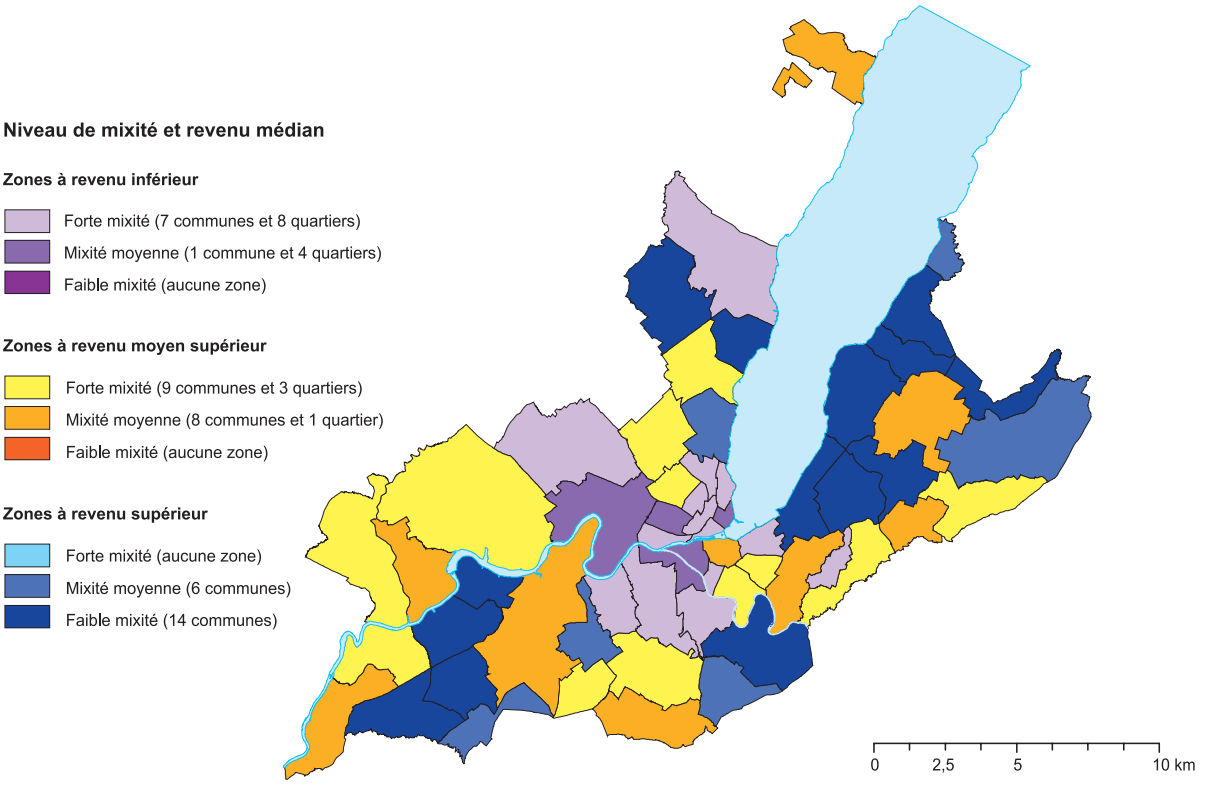

(1) Afin de faciliter la lecture, les catégories *très forte mixité* et *très faible mixité* sont ici respectivement regroupées avec les catégories *forte mixité* et *faible mixité*.

Source : OCSTAT • Fond de carte : SEMO

2.2 La ville de Genève et ses quartiers

Tous les quartiers de la ville de Genève affichent un niveau de mixité moyen à très fort. Contrairement à ce qui est observé à l'échelon des communes, ce sont les quatre quartiers les moins aisés (Jonction - Plainpalais, Pâquis - Navigation, Charmilles - Châtelaine, Bâtie - Acacias) qui se démarquent par une mixité moins élevée.

Les quartiers Eaux-Vives - Lac, Bouchet - Moillebeau, Saint-Jean - Aïre et Champel - Roseraie ont un haut niveau de mixité. Alors que les deux premiers sont proches de la valeur cantonale en termes de revenu médian, Saint-Jean - Aïre est un quartier à revenu médian inférieur à la valeur cantonale. Quant au revenu médian dans le quartier de Champel - Roseraie, il se situe au-dessus de la valeur cantonale.

Le quartier Cité-Centre est un cas particulier puisque ce sont les catégories à revenus moyens qui y sont fortement sous-représentées, alors que les proportions de revenus élevés et de bas revenus sont plus importantes que dans l'ensemble du canton.

NIVEAU DE MIXITÉ ET REVENU MÉDIAN PAR QUARTIER, EN 2009 — T 2
CLASSEMENT SELON LE NIVEAU DE MIXITÉ

CHIFFRES ANNUELS — VILLE DE GENÈVE

	Niveau de mixité (1)	Population résidante à fin 2009	Revenu médian (2)	Légende carte C 2
Eaux-Vives - Lac	0,003	20 643	- 2,3	
Bouchet - Moillebeau	0,004	14 524	0,1	
St-Jean - Aïre	0,015	9 559	- 7,7	
Champel - Roseraie	0,024	17 644	14,3	
St-Gervais - Chantepoulet	0,026	4 667	- 15,7	
Sécheron - Prieuré	0,027	6 249	- 16,0	
ONU - Rigot	0,028	2 267	- 9,1	
Délices - Grottes	0,031	13 551	- 14,3	
Cluse - Philosophes	0,032	15 803	- 15,3	
Grand-Pré - Vermont	0,033	9 964	- 12,4	
Florissant - Malagnou	0,046	13 786	20,9	
Jonction - Plainpalais	0,059	15 296	- 20,5	
Pâquis - Navigation	0,059	10 538	- 22,6	
Charmilles - Châtelaine	0,062	22 151	- 17,6	
Bâtie - Acacias	0,083	4 847	- 23,5	
Cité-Centre	0,094	7 824	8,9	
Ville de Genève	**0,008**	**189 313**	**- 8,7**	

(1) Mesure d'entropie relative : plus la valeur est petite, plus le niveau de mixité est élevé.

Niveaux de mixité :
- Très forte mixité
- Forte mixité
- Mixité moyenne
- Faible mixité
- Très faible mixité

(2) Ecart entre le revenu médian du quartier et celui du canton, en 2009, en %.

Source : OCSTAT

Zones géographiques retenues

Les contribuables sont ici localisés à deux niveaux de maillage emboîtés : la commune et le sous-secteur statistique. Le canton compte 45 communes, dont la ville de Genève. Chaque commune est divisée en sous-secteurs, pour un total cantonal de 475 sous-secteurs statistiques. Le découpage des sous-secteurs est effectué sur la base de critères liés à l'utilisation du sol et à d'autres éléments structurants du territoire.

En raison de sa taille, la ville de Genève compte un niveau de maillage intermédiaire : le quartier (ou secteur). Elle est ainsi divisée en 16 quartiers, eux-mêmes subdivisés en un total de 128 sous-secteurs.

La superficie et la population des différents sous-secteurs sont très variables. Pour la population de référence retenue dans cette étude, 18 d'entre eux ne comptent aucune observation. De plus, afin d'éviter des résultats fragiles fondés sur un trop petit nombre d'observations, les 83 sous-seteurs comptant moins de 30 personnes sont regroupés avec des sous-secteurs voisins se situant dans la même commune. Au final, l'analyse porte sur 374 sous-secteurs, dont 111 pour la seule ville de Genève.

2.3 Sous-secteurs

En s'intéressant à des espaces géographiques infra-communaux tels que les sous-secteurs, les disparités s'accentuent. L'étude de la mixité prend alors davantage de sens tant le sous-secteur représente le « voisinage » d'un individu de manière plus appropriée que la commune, surtout si celle-ci est grande, en surface comme en population. Rappelons à ce titre, qu'en théorie, rien n'empêche une commune d'apparence parfaitement mixte d'être composée de sous-secteurs qui ne le sont pas du tout.

La polarisation est beaucoup plus forte au niveau du sous-secteur qu'au niveau de la commune. Ainsi, si deux communes sur 45 (soit 4,4 %) affichent un niveau de mixité très faible, 73 sous-secteurs (19,5 %) sont dans cette situation.

Comme à l'échelon des communes, faible mixité va de pair avec niveau de revenu élevé. Parmi les 374 sous-secteurs retenus dans le canton, 147 (39,3 %) ont un niveau de mixité faible à très faible. Parmi ceux-ci, 118 sont des sous-secteurs où le revenu médian est supérieur au revenu médian du canton et seulement 29 ont un revenu médian inférieur à la valeur cantonale. A noter qu'au sein de ces derniers, on retrouve des sous-secteurs qui comprennent des institutions (EMS et établissements accueillant des personnes handicapées) ayant tendance à concentrer des personnes à bas revenus. C'est le cas notamment de *Vessy - Grande-Fin* et *Chèvres / Les Teppes / Châtillon* [4].

D'une manière générale, les communes fortement polarisées, au revenu médian élevé (Vandoeuvres, Cologny, Gy, Avusy, Aire-la-Ville, Corsier, Laconnex, Collonge-Bellerive, Anières, Collex-Bossy, Veyrier, Cartigny, Genthod, Choulex) ne comptent pas ou peu de sous-secteurs mixtes : un seul à Vandoeuvres et Corsier (respectivement *Crête* et *Corsier-Village*), et deux à Veyrier (*Veyrier-Village* et *Tournettes*). Collonge-Bellerive se distingue avec trois sous-secteurs fortement mixtes sur neuf (*Collonge, Saint-Maurice* et *La Pallanterie*).

2.4 Sous-secteurs de la ville de Genève

Parmi les 111 sous-secteurs retenus en ville de Genève, 57 apparaissent comme fortement ou très fortement mixtes.

Alors que l'ensemble des 16 quartiers de la ville ont une mixité moyenne à forte, 23 sous-secteurs sont à faible ou très faible mixité. Parmi ceux-ci, 11 ont un revenu médian inférieur à la médiane cantonale.

Le quartier Cité-Centre concentre 5 sous-secteurs à faible ou très faible mixité, alors que les quartiers Charmilles - Châtelaine et Florissant - Malagnou en comptent chacun 4. A noter encore que le quartier Bâtie - Acacias comprend 3 sous-secteurs ayant tous un niveau de mixité de moyen à très faible, dont *Les Vernets*, le sous-secteur à bas revenu le plus polarisé de la ville.

Répartition de la population retenue selon la catégorie de revenus, pour une sélection de territoires, en 2009 G 2

Chiffres annuels — Canton de Genève

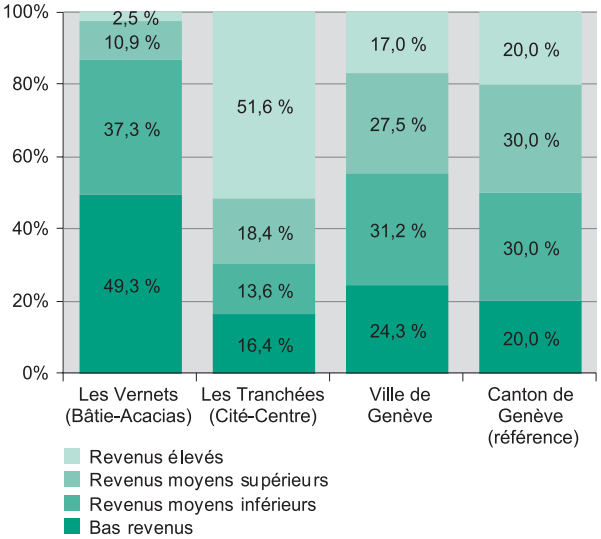

Source : OCSTAT

[4] Le « sous-secteur » *Chèvres / Les Teppes / Châtillon* est le résultat d'un regroupement de trois sous-secteurs.

Niveau de mixité (1)
Canton de Genève, par sous-secteur statistique, en 2009

C 3

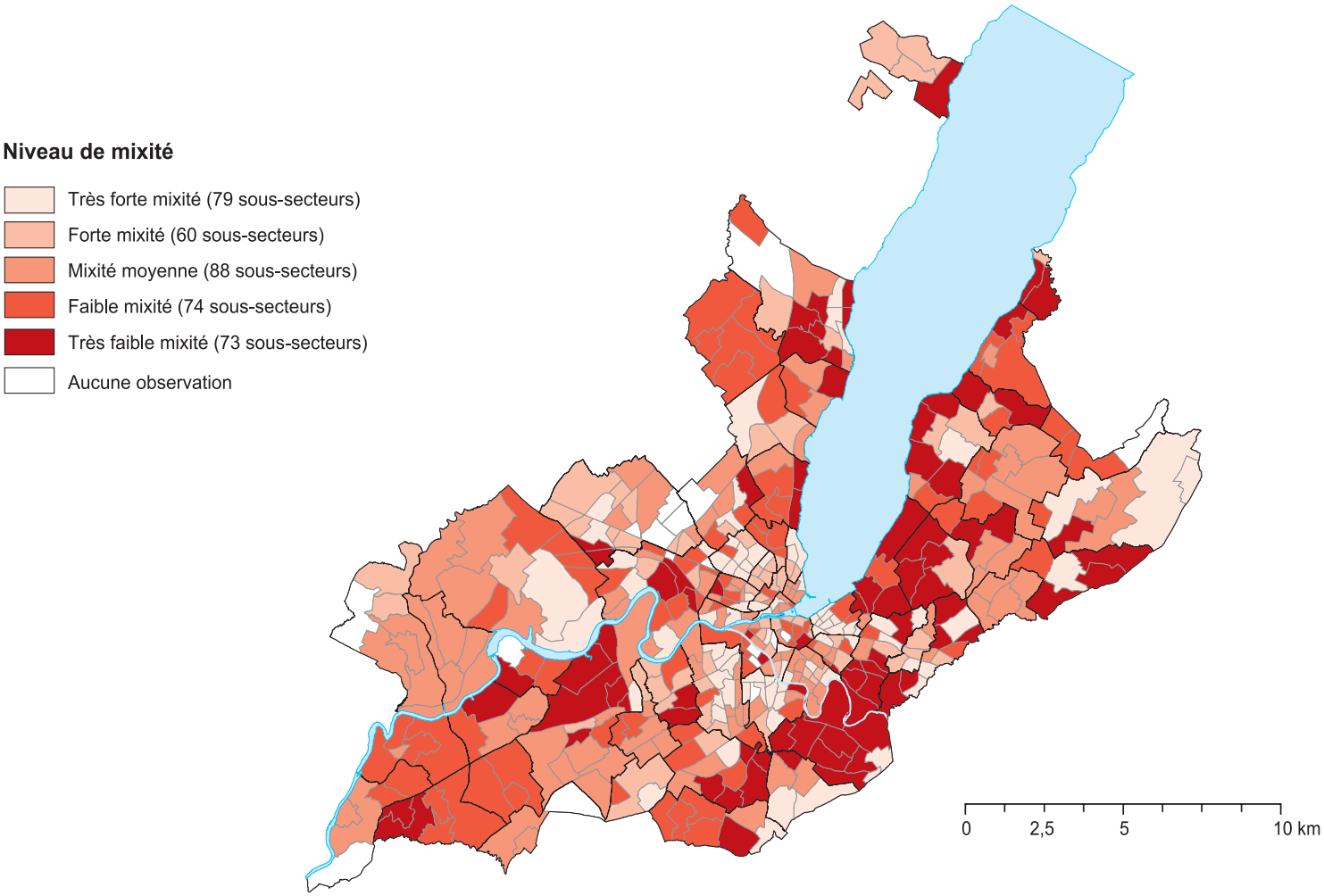

(1) Les sous-secteurs ayant fait l'objet d'un regroupement affichent une même couleur, mais leurs limites originelles restent visibles.

Source : OCSTAT • Fond de carte : SEMO

Niveau de mixité et revenu médian (1) (2) **C 4**
Canton de Genève, par sous-secteur statistique, en 2009

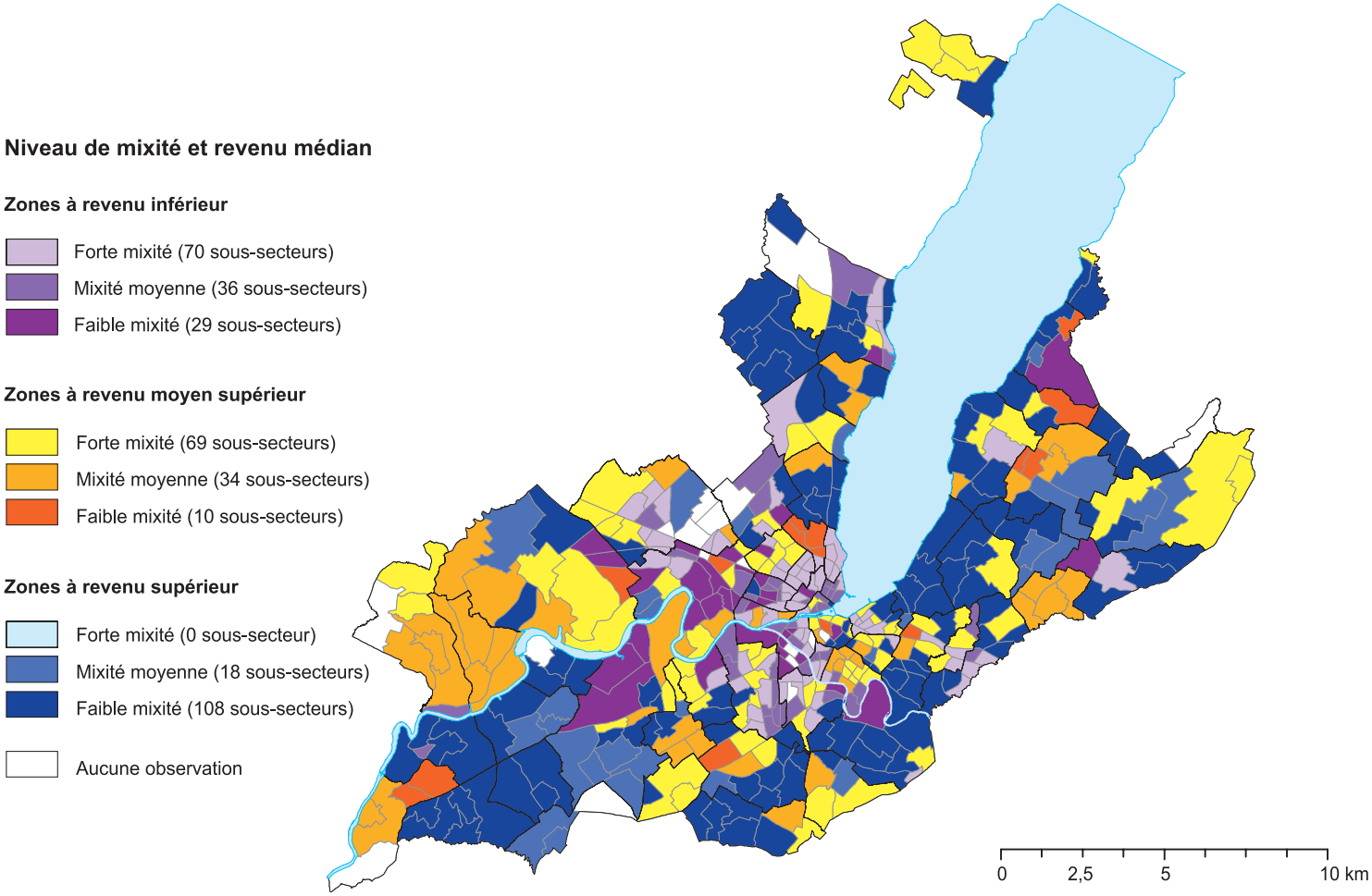

(1) Afin de faciliter la lecture, les catégories *très forte mixité* et *très faible mixité* sont ici respectivement regroupées avec les catégories *forte mixité* et *faible mixité.*
(2) Les sous-secteurs ayant fait l'objet d'un regroupement affichent la même couleur, mais leurs limites originelles restent visibles.
Source : OCSTAT • Fond de carte : SEMO

Le quartier Eaux-Vives - Lac, le plus mixte de la ville de Genève, est composé de 11 sous-secteurs. A l'exception de *Frontenex / La Grange*[5], qui se caractérise aussi par un niveau de revenu élevé, ils sont tous fortement mixtes. Le faible degré de polarisation observé ici au niveau du quartier se confirme donc à l'échelon du sous-secteur. Dans une moindre mesure, c'est également le cas pour le quartier Bouchet - Moillebeau.

Sans pour autant comporter de sous-secteurs à faible mixité, les quartiers de Saint-Jean - Aïre et Champel - Roseraie, qui figurent également parmi les plus mixtes de la ville, sont plus hétérogènes que les deux quartiers précités.

Contrairement à ce que l'on observe dans les autres communes du canton, où absence de mixité rime souvent avec revenu élevé, la ville de Genève se caractérise par une plus forte proportion de sous-secteurs à revenu médian bas parmi les sous-secteurs à faible ou très faible mixité.

A l'échelon des quartiers comme à celui des sous-secteurs, la ville de Genève présente davantage de mixité que la majorité des communes. La densité de population de la ville de Genève est de nature à favoriser cette mixité, des logements de standing très différent pouvant se trouver géographiquement proches.

Niveaux de mixité et de revenu médian **G 3**
Quartier Eaux-Vives - Lac (ville de Genève) et ses sous-secteurs, en 2009
Chiffres annuels Quartier Eaux-Vives - Lac

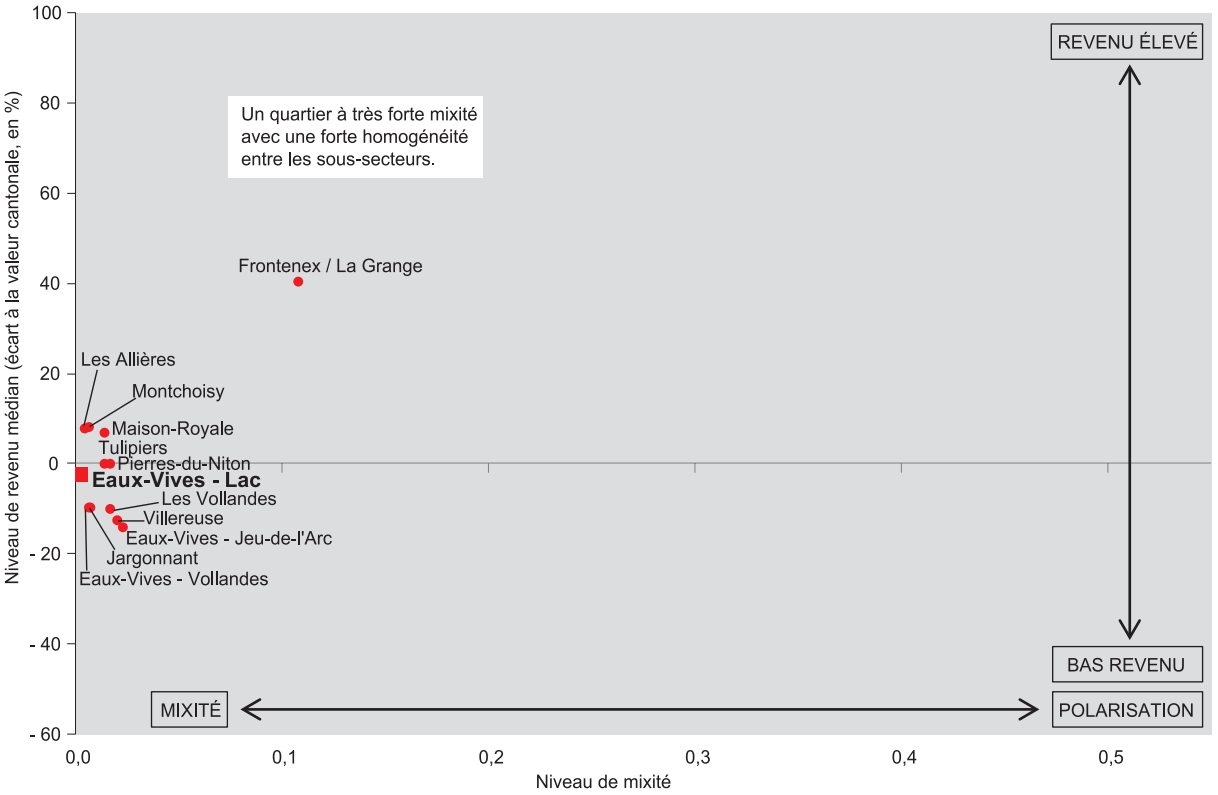

Source : OCSTAT

Guide de lecture: le quartier Eaux-Vives – Lac (■) est représenté avec l'ensemble des sous-secteurs (●) qui le composent. L'origine des axes, soit le point (0 ; 0,0), symbolise la position du canton. Ainsi, plus un point est situé proche de l'origine, plus il ressemble au canton en termes de mixité et de revenu médian. Les sous-secteurs peuvent également être étudiés selon leur proximité avec l'ensemble du quartier. Enfin, la vue d'ensemble du nuage de points permet de se rendre compte du niveau d'homogénéité du quartier (ressemblance des divers sous-secteurs composant le quartier). La même échelle est utilisée pour les graphiques G 5 et G 6 afin de faciliter la comparaison.

[5] Le « sous-secteur » *Frontenex / La Grange* est le résultat d'un regroupement de deux sous-secteurs.

2.5 Quelques communes sous la loupe

Neuf des 29 sous-secteurs peu mixtes et à revenu médian inférieur à la valeur cantonale sont situés dans la commune de **Vernier**. Seule la ville de Genève en compte davantage (11), mais pour un nombre total de sous-secteurs beaucoup plus élevé. Trois sont parmi les moins mixtes du canton (*Rte de Vernier - Pétroliers, Libellules* et *Bois-des-Frères*). La commune compte aussi 6 sous-secteurs à forte ou très forte mixité. Elle est donc composée de sous-secteurs relativement hétérogènes. Plus encore, 8 sous-secteurs ont un revenu médian supérieur à la valeur cantonale, alors même que le revenu médian de l'ensemble de la commune est le plus faible des communes du canton.

L'hétérogénéité caractérise également **Thônex**, dont le profil en matière de mixité change complètement à l'analyse des 11 sous-secteurs qui composent la commune. Six d'entre eux sont fortement polarisés et à revenus élevés, tandis que dans les 5 autres, plus peuplés et à moindres revenus, la mixité est plus forte.

Onex est aussi un exemple de commune dont la forte mixité cache une certaine polarisation au niveau des sous-secteurs. Onex compte deux sous-secteurs à revenus élevés où les catégories ayant un revenu inférieur à la médiane sont fortement sous-représentées. La mixité est également faible dans le sous-secteur de *Cité-Nouvelle*, où, à l'opposé, le niveau de revenu est bas.

Au niveau communal, **Versoix** ressemble fortement au canton en termes de mixité. A l'échelon des sous-secteurs, la polarisation y est nettement plus forte. Sept sous-secteurs sont très peu mixtes, dont un seul est à bas revenu (*Crève-Cœur*).

La commune de **Lancy**, divisée en 15 sous-secteurs, affiche un profil nettement plus homogène. Onze sous-secteurs sont fortement mixtes, alors que seulement 2, plutôt aisés, sont jugés peu mixtes (*Lancy - La Chapelle* et *Les Mouilles - Belair*).

Meyrin, qui affiche un revenu médian plus bas que le canton, ne compte qu'un sous-secteur peu mixte (*ZIMEYSA - Bergère / ZIMEYSA - Montfleury* [6]), qui se caractérise par un niveau de revenu élevé.

La commune de **Carouge**, parmi les plus mixtes du canton, compte 2 sous-secteurs très polarisés : *Fontenette - stade* (sous-secteur à revenu inférieur) et *Val-d'Arve* (sous-secteur à revenu supérieur). Pour le reste, la forte mixité du niveau communal se retrouve également à l'échelon infracommunal.

Répartition de la population retenue selon la catégorie de revenus, pour une sélection de sous-secteurs, en 2009 G 4

Chiffres annuels — Canton de Genève

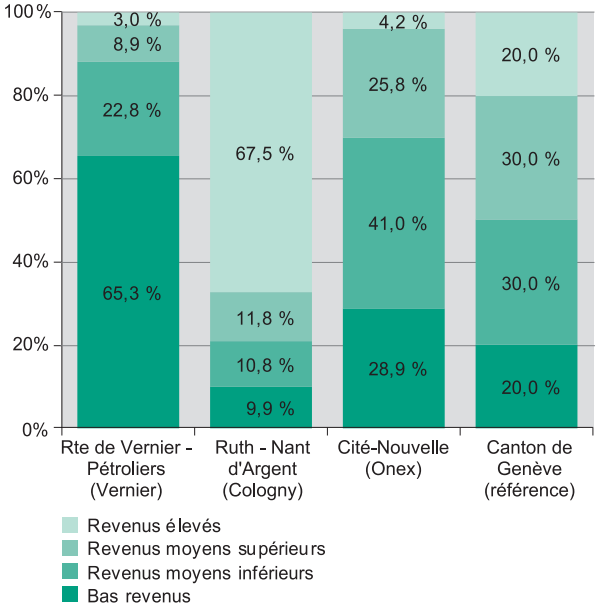

Source : OCSTAT

6 Le « sous-secteur » *ZIMEYSA - Bergère / ZIMEYSA - Montfleury* est le résultat d'un regroupement de deux sous-secteurs.

Niveaux de mixité et de revenu médian
Commune de Vernier et ses sous-secteurs, en 2009

G 5

Chiffres annuels

Commune de Vernier

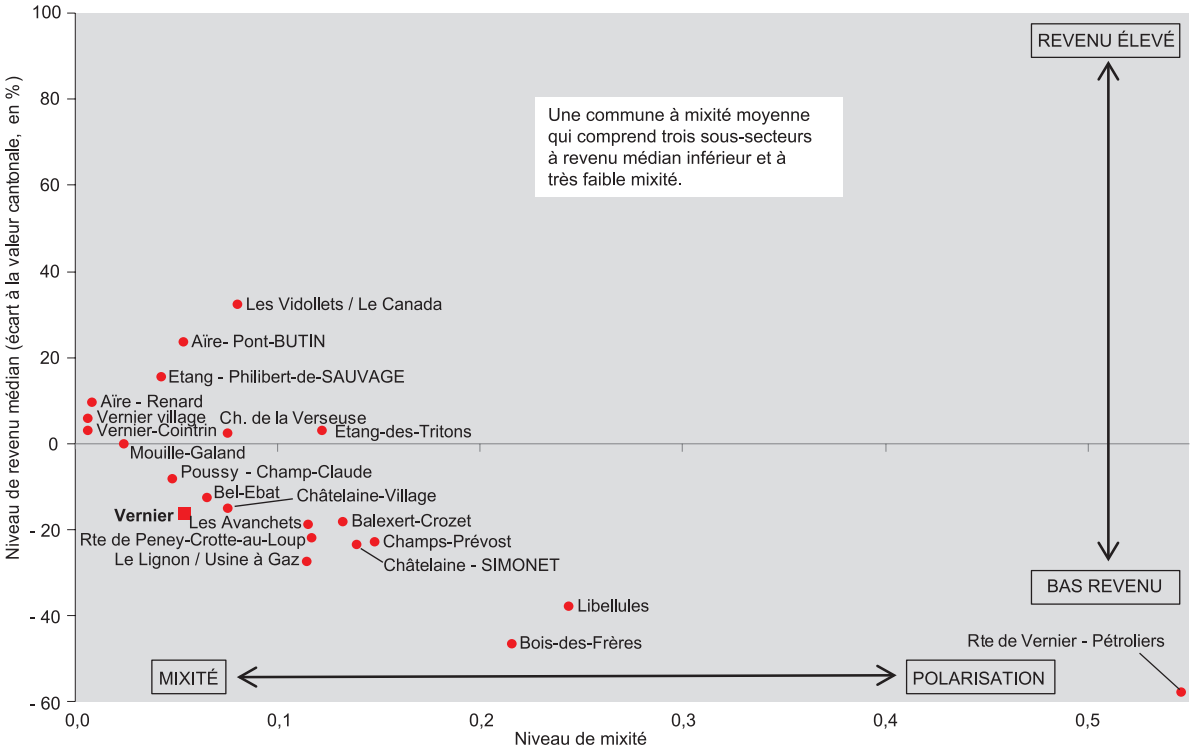

Source : OCSTAT

Niveaux de mixité et de revenu médian
Commune de Versoix et ses sous-secteurs, en 2009

G 6

Chiffres annuels

Commune de Versoix

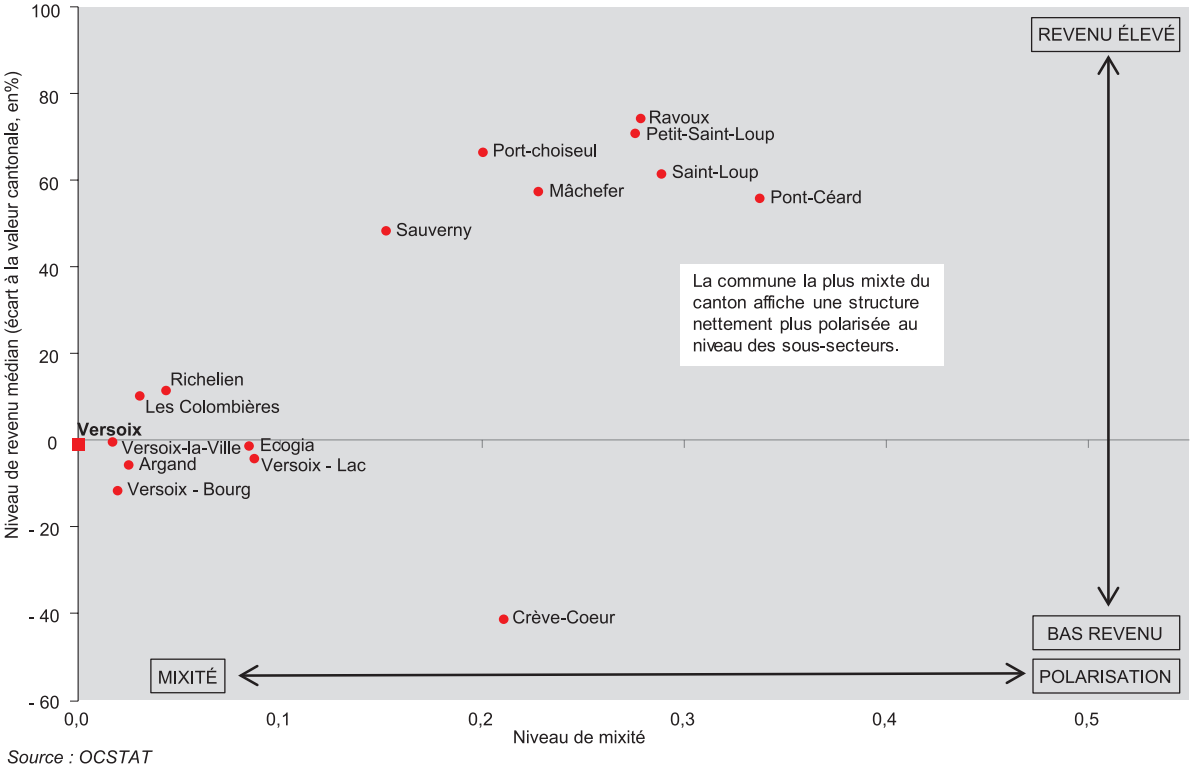

Source : OCSTAT

3. MIXITÉ PAR CATÉGORIE DE REVENUS

Sur le plan des aires géographiques, les zones où la mixité est la plus faible sont essentiellement celles où les hauts revenus sont concentrés. Ce constat est encore plus présent lorsque l'on étudie comment chaque catégorie de revenus se répartit dans l'espace.

La catégorie moyenne supérieure est la plus également répartie sur le territoire. En effet, en moyenne, un membre de cette catégorie vit dans un voisinage (un sous-secteur) composé de 19,1 % de bas revenus (contre une proportion de 20 % dans l'ensemble du canton), 29,9 % de revenus moyens inférieurs (contre 30 %), 31 % de membres de sa propre catégorie (contre 30 %) et 19,9 % de hauts revenus (contre 20 %).

Viennent ensuite, dans l'ordre du mieux réparti vers le plus concentré, la catégorie moyenne inférieure, les bas revenus et, enfin, les revenus élevés. Ces derniers vivent dans des sous-secteurs où, en moyenne, 29,2 % des habitants appartiennent à leur catégorie. Ce chiffre n'est que de 23,1 % pour les bas revenus, qui sont par conséquent nettement moins « entre eux » que les plus aisés.

A titre de comparaison, on constate également que le canton compte 33 sous-secteurs dans lesquels la proportion de personnes à revenus élevés dépasse les 50 %, contre seulement deux sous-secteurs ayant plus de 50 % de bas revenus.

Par ce biais, on peut aussi mesurer à quel point les catégories moyennes sont plus également réparties sur le territoire que les deux catégories extrêmes. Alors que les deux catégories moyennes forment chacune 30 % de la population cantonale, il n'y a qu'un seul sous-secteur où l'une de ces deux catégories atteint une proportion de 50 %.

Si, en l'absence de comparaison avec d'autres aires géographiques, il est difficile de conclure sur le niveau absolu de mixité dans le canton de Genève, l'analyse permet tout de même de se rendre compte de l'absence de polarisation totale, même à l'échelon du sous-secteur. Qu'une personne ayant des revenus bas se retrouve en moyenne avec seulement 23,1 % de ses « semblables » et que son voisinage (sous-secteur) comprenne aussi 16,3 % de personnes à revenus élevés illustre cette absence de forte concentration des catégories.

Il faut néanmoins garder en mémoire que l'analyse s'arrête ici au niveau du sous-secteur, ce qui ne garantit en aucun cas l'absence de zones nettement plus polarisées à un niveau géographique encore plus fin.

Indices d'exposition intergroupes au niveau du sous-secteur selon la catégorie de revenus, en 2009 **G 7**

Chiffres annuels — Canton de Genève

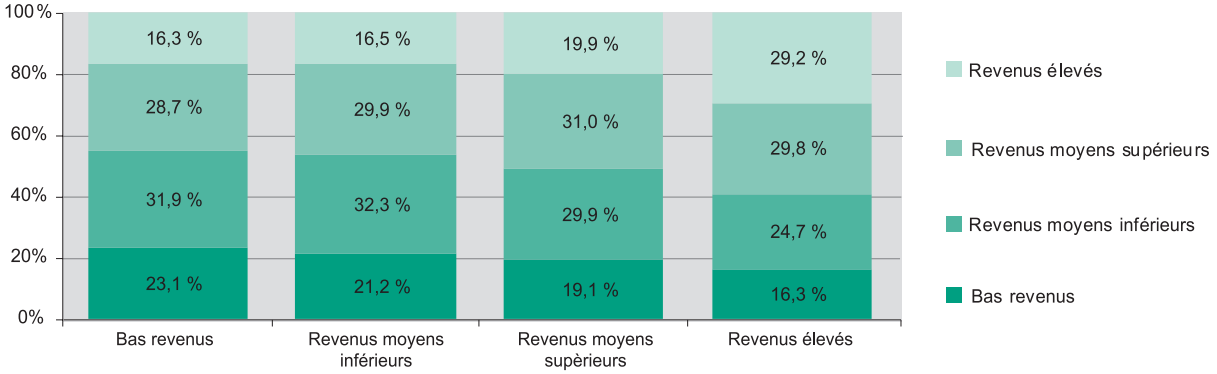

Source : OCSTAT

Guide de lecture : En moyenne, un membre de la catégorie à revenus élevés réside dans un sous-secteur composé de 29,2 % de personnes de sa catégorie, de 29,8 % de personnes à revenus moyens supérieurs, de 24,7 % de personnes à revenus moyens inférieurs et de 16,3 % de personnes à bas revenus.

4. MÉTHODOLOGIE

4.1 Source de données

Cette étude est réalisée exclusivement à partir des données fiscales des contribuables personnes physiques domiciliés dans le canton de Genève durant toute l'année et imposés au barème ordinaire (IBO). Elle exclut donc par nature l'ensemble des personnes assujetties à l'imposition à la source (IS), qui regroupe notamment les étrangers titulaires d'un permis B, les titulaires d'une autorisation de courte durée (permis L) et les requérants d'asile (permis F). Elle exclut également les personnes âgées de moins de 18 ans. Les données utilisées reposent sur les déclarations fiscales pour l'année 2009 et se basent sur le revenu annuel brut des contribuables.

Un contribuable IBO (ou ménage fiscal) peut représenter soit une personne seule soit un couple marié. Les couples non mariés constituent deux contribuables IBO distincts. De plus, le contribuable peut avoir un certain nombre de personnes à sa charge (enfants, jeunes adultes, autres).

Comme toute autre catégorie de personnes imposées au barème ordinaire, les jeunes adultes (18-25 ans) sont soumis à la déclaration même s'ils représentent une charge pour un autre contribuable (par exemple, leurs parents) et ce indépendamment de leur situation professionnelle (étudiant, apprenti, actif) ou de leur lieu de domicile. Ainsi, une forte proportion de jeunes adultes déclarent un revenu très bas (moins de 7 500 francs brut annuel pour la moitié d'entre eux). Dans l'impossibilité de savoir si le revenu déclaré reflète leur niveau de vie réel, les moins de 25 ans sont écartés de la population retenue pour cette étude. Ce phénomène n'est pas réservé aux jeunes adultes, mais son effet s'estompe fortement avec l'âge.

4.2 Construction d'un revenu d'équivalence

Un ménage fiscal pouvant représenter une personne seule comme une famille nombreuse (un couple marié avec plusieurs enfants à charge, par exemple), le revenu annuel peut ne pas traduire de manière satisfaisante le niveau de vie d'un individu[7]. Pour pallier ce problème, un revenu d'équivalence est construit. Celui-ci pondère le revenu annuel par le « poids du ménage fiscal ». Inspiré de « l'échelle d'équivalence modifiée » de l'OCDE [8], le revenu d'équivalence prend en compte le conjoint (pour les couples mariés) et le nombre de charges de famille selon le barème suivant :

- un poids de 1 est attribué au contribuable ;
- un poids de 0,5 est attribué à son conjoint (si couple marié) ;
- un poids de 0,3 est attribué à chaque charge.

Le revenu d'équivalence est ensuite calculé selon la formule suivante :

$$\text{Revenu d'équivalence} = \frac{\text{revenu brut déclaré}}{\text{poids du ménage fiscal}}$$

Exemple de construction du revenu d'équivalence

Un contribuable marié et père de deux enfants mineurs (deux charges) déclare un revenu annuel brut de 100 000 francs. Le contribuable et son conjoint ont 25 ans ou plus.

Poids du ménage fiscal : 1 (contribuable) + 0,5 (conjoint) + 2 x 0,3 (enfants à charge) = 2,1.

Revenu d'équivalence = 100 000 / 2,1 = 47 619 francs.

Sont retenus, en lieu et place d'un seul contribuable avec un revenu de 100 000 francs, deux personnes (le contribuable et son conjoint) ayant chacun un revenu d'équivalence de 47 619 francs.

4.3 Population de référence retenue

Le revenu d'équivalence tel que calculé au point 4.2 est ensuite attribué au contribuable ainsi qu'à son conjoint. On passe ainsi de la notion de contribuable à celle d'individu.

Au final, l'étude couvre une population (ci-après, population retenue) de résidants permanents de 25 ans ou plus, imposés au barème ordinaire en tant que contribuable ou conjoint, non taxés d'office et ayant résidé dans le canton pendant toute l'année 2009. La population retenue compte ainsi 261 000 personnes sur une population résidante totale âgée de 25 ans ou plus de 331 056 personnes

4.4 Catégories de revenus

La population retenue est partitionnée en quatre catégories de revenus. Les bornes des catégories sont choisies en fonction des quantiles de la répartition du revenu d'équivalence au sein du canton.

[7] Le concept de revenu disponible (qui soustrait du revenu brut les dépenses de transferts obligatoires) est plus à même d'appréhender le niveau de vie réel que le revenu brut. La source fiscale ne permet cependant pas de construire un tel revenu.

[8] L'échelle d'équivalence modifiée de l'OCDE est la méthode la plus couramment utilisée pour calculer un revenu individuel (ou par unité de consommation) à partir du revenu d'un ménage. Prenant en compte les économies d'échelle réalisées à l'intérieur d'un ménage, elle attribue un poids de 1 au premier adulte du ménage, de 0,5 à toute autre personne âgée de 14 ans ou plus et de 0,3 aux enfants de moins de 14 ans. L'âge des personnes à charge n'étant pas indiqué dans les données fiscales, cette échelle ne peut pas être appliquée exactement ici.

CATÉGORIES DE REVENUS, EN 2010 **T 3**

CHIFFRES ANNUELS — CANTON DE GENÈVE

	Revenu d'équivalence, en franc	Part de la population, en %
Revenus élevés	plus de 108 748	20,0
Revenus moyens supérieurs	de 64 417 à 108 748	30,0
Revenus moyens inférieurs	de 34 276 à 64 416	30,0
Bas revenus	de 0 à 34 275	20,0
Ensemble		**100,0**

Source : OCSTAT

4.5 Correspondance entre revenu annuel brut et revenu d'équivalence

Pour toute structure de ménage fiscal, il est possible de calculer le revenu annuel brut minimal et maximal qui définit l'appartenance à l'une ou l'autre des catégories de revenus.

Pour les individus célibataires sans personne à charge, le revenu annuel brut issu de la déclaration fiscale est égal au revenu d'équivalence. En effet, le poids d'un tel ménage fiscal est égal à 1.

Un couple marié avec deux enfants, en revanche, a un poids de 2,1. Ainsi, il devrait déclarer un revenu supérieur à 228 371 francs pour figurer dans la catégorie à *revenus élevés*, alors qu'un célibataire sans charge de famille appartient à cette catégorie si son revenu déclaré est supérieur à 108 748 francs.

Autre exemple, avec un revenu déclaré de 70 000 francs, un célibataire sans charge fait partie de la catégorie à *revenus moyens supérieurs*. Pour un même revenu déclaré, le ménage fiscal composé de deux adultes et deux enfants fera partie de la catégorie à bas revenus.

.

CATÉGORIES DE REVENUS SELON LE TYPE DE MÉNAGE FISCAL, EN 2009 **T 4**

CHIFFRES ANNUELS, EN FRANC — CANTON DE GENÈVE

	Revenu brut déclaré pour un célibataire sans charge	Revenu brut déclaré pour un couple marié avec deux enfants
Revenus élevés	plus de 108 748	plus de 228 371
Revenus moyens supérieurs	de 64 417 à 108 748	de 135 275 à 228 371
Revenus moyens inférieurs	de 34 276 à 64 416	de 71 979 à 135 274
Bas revenus	de 0 à 34 275	de 0 à 71 978

Source : OCSTAT

4.6 Mesures de la mixité

4.6.1 Approche par zone géographique

La mixité d'une zone géographique s'entend comme la divergence entre la distribution des catégories de revenus à l'intérieur de celle-ci et la distribution de ces mêmes catégories dans l'ensemble du canton. Il s'agit ainsi d'une mixité « relative », puisqu'elle est définie en fonction d'une zone géographique de référence, le canton. La distribution des catégories de revenus au sein du canton est donc considérée comme le niveau maximal de mixité que peut atteindre une zone géographique dans le périmètre cantonal.

Pour mesurer le niveau de mixité d'une zone géographique (commune, quartier ou sous-secteur), une « distance » entre sa distribution des catégories de revenus et celle du canton doit être calculée. L'entropie relative (ou divergence de Kullback-Leibler)[9] est la mesure utilisée à cette fin.

Cette mesure prend une valeur 0 pour l'espace de référence, le canton de Genève. La zone géographique analysée est donc d'autant plus mixte que sa valeur s'approche de 0 et d'autant plus polarisée que sa valeur est grande. Les zones géographiques sont ensuite classées en cinq catégories (allant de très forte mixité à très faible mixité) en fonction de cette valeur.

NIVEAUX DE MIXITÉ **T 5**

	Mesure d'entropie relative
Très forte mixité	de 0,000 à 0,025 (non inclus)
Forte mixité	de 0,025 à 0,050 (non inclus)
Mixité moyenne	de 0,050 à 0,100 (non inclus)
Faible mixité	de 0,100 à 0,200 (non inclus)
Très faible mixité	de 0,200 à 1,609

Le niveau théorique de polarisation maximal est égal à 1,609. Ce niveau traduit une situation où la zone étudiée serait composée exclusivement de membres de l'une des deux catégories les moins représentées à l'échelon cantonal (catégories à bas revenus ou à revenus élevés). Il est donc évident que les notions de faible et très faible mixité sont à relativiser. Dans l'absolu, une zone avec une valeur de 0,200 pourrait être considérée comme plutôt mixte en regard de la valeur maximale que peut atteindre la mesure d'entropie relative. Dans cette étude, le résultat observé le plus extrême est inférieur à 0,600 et donc bien loin du maximum théorique de 1,609.

Exemples théoriques de répartition de la population retenue selon la catégorie de revenus et valeurs d'entropie relative correspondantes **G 8**

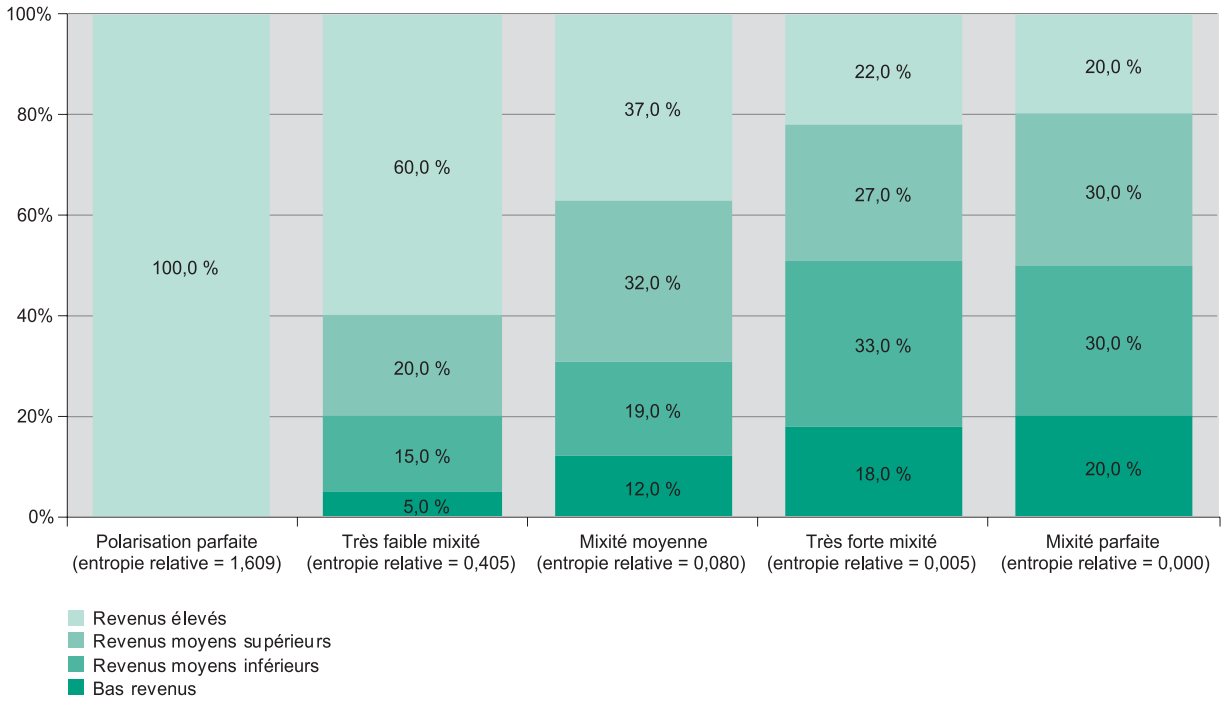

[9] Voir par exemple : KULLBACK, Solomon, LEIBLER, Richard. On information and sufficiency. *Annals of Mathematical Statistics*, 1951, vol. 22, p. 79-86.

4.6.2 Approche par catégorie de revenus

Outre la mixité entre des catégories à l'intérieur d'une zone géographique, la mixité peut aussi se concevoir comme l'égale répartition des membres d'une catégorie de revenus entre les différentes zones géographiques. Alors que l'approche par zone permet de repérer quel commune ou sous-secteur est le plus mixte, l'approche par catégorie permet de déceler quel groupe de revenus occupe l'espace de la manière la plus homogène.

Pour mesurer le degré de mixité ou de concentration d'une catégorie, l'indice d'exposition intragroupe et intergroupes de Bell[10] est utilisé. Celui-ci permet, par exemple, de calculer à quoi ressemble, en termes de distribution, la zone géographique moyenne dans laquelle habite un membre de la catégorie à bas revenus

4.7 Revenu médian des zones géographiques

Afin de pouvoir mettre en perspective niveau de revenu et niveau de mixité, le revenu d'équivalence médian de la zone géographique est utilisé. Celui-ci est ensuite rapporté au revenu d'équivalence médian du canton afin d'obtenir l'écart relatif (en %) entre la valeur de la zone géographique et celle du canton.

4.8 Cartes regroupant niveau de mixité et niveau de revenu

Afin de ne pas alourdir la lecture des cartes représentant conjointement mixité et revenu, les zones géographiques sont regroupées en trois catégories en fonction de leur revenu médian. La structure du canton est telle que seules 8 communes sur 45 ont un revenu d'équivalence inférieur à la médiane cantonale. De plus, le revenu médian communal le plus bas est inférieur de seulement 16,2 % à la valeur cantonale. A l'opposé, le revenu médian le plus élevé est supérieur de 79,8 % au revenu médian du canton.

Pour cette raison, le découpage proposé distingue deux catégories au-dessus du revenu médian cantonal, contre une seule en dessous.

Niveau de revenu des zones géographiques

Zone à revenu inférieur : zone dont le revenu d'équivalence médian est inférieur à la valeur cantonale (8 communes et 135 sous-secteurs).

Zone à revenu moyen supérieur : zone dont le revenu d'équivalence médian est de 0 à 30 % supérieur à la valeur cantonale (17 communes et 113 sous-secteurs).

Zone à revenu supérieur : zone dont le revenu d'équivalence médian est plus de 30 % supérieur à la valeur cantonale (20 communes et 126 sous-secteurs).

De plus, dans les cartes regroupant niveau de mixité et niveau de revenu (cartes C 2 et C 4), les cinq niveaux de mixité sont réduits à trois afin de faciliter la lecture. Les catégories très forte mixité et très faible mixité sont respectivement regroupées avec les catégories forte mixité et faible mixité.

CODE COULEUR POUR LES CARTES C 2 ET C 4 — **T 6**

	Niveau de revenu médian		
Niveau de mixité	inférieur	moyen supérieur	supérieur
Forte mixité			
Mixité moyenne			
Faible mixité			

[10] Voir par exemple : BELL, Wendell. A probability model for the measurement of ecological segregation. *Social Forces*, 1954, Vol. 32, p. 357-364.

COLLECTION ANALYSES

SÉRIE COMMUNICATIONS STATISTIQUES

NUMÉROS PARUS

2006 25 Surfaces et loyers des logements dans le canton de Genève
Statistique cantonale des loyers de mai 2005

26 Les familles genevoises : avec qui vit-on ?
Résultats du recensement fédéral de la population 2000 (RFP 2000)

27 Nouveaux immigrants, où habitiez-vous en 1995 ?
Résultats du recensement fédéral de la population 2000 (RFP 2000)

28 Les Genevois et leur santé
Enquête suisse sur la santé 2002

29 Projections de ménages, de besoins en logements et de population active
Résultats des projections pour le canton de Genève de 2004 à 2030

30 Femmes et hauts salaires dans le canton de Genève
Résultats de l'enquête sur la structure des salaires 2004 (LSE 2004)

31 Travail non rémunéré dans le canton de Genève
Résultats de l'enquête suisse sur la population active 2004 (ESPA 2004)

2007 32 Enquête internationale sur la littératie et les compétences des adultes (ALL), 2003
Principaux résultats pour le canton de Genève

33 Les revenus à Genève en 2003
Données fiscales sur les personnes physiques imposées au barème ordinaire

34 Les salaires en Suisse et dans les cantons, de 1994 à 2004
Analyse comparative de leurs déterminants

2008 35 Vingt ans de développement économique dans le canton de Genève

36 Un portrait des communes du canton et des quartiers de la ville de Genève
Logements, ménages et revenus

37 Mariages et divorces
Evolution selon quelques déterminants socio-démographiques

2011 38 Les Genevois et leur santé
Enquête suisse sur la santé 2007

39 Projections démographiques pour le canton de Genève
Population résidante de 2010 à 2040

40 Salaires et main-d'œuvre étrangère dans le canton de Genève de 2000 à 2008
Résultats des enquêtes sur la structure des salaires 2000 à 2008

41 Statistique suisse de l'aide sociale
Résultats pour le canton de Genève en 2009

2012 42 La précarité à Genève dans une optique territoriale

43 Structure de l'emploi et salaires dans le secteur public à Genève

44 La culture à Genève : éléments statistiques

45 Les Genevois et le travail
Résultats de l'enquête suisse sur la population active (ESPA) 2000 - 2009

2013 46 La construction dans le canton de Genève
50 ans d'observation statistique

PUBLICATIONS DE L'OFFICE CANTONAL DE LA STATISTIQUE

COLLECTION DONNÉES GÉNÉRALES

Annuaire statistique

Recueil détaillé des principales statistiques annuelles concernant le canton de Genève dans son ensemble, ainsi que les communes. L'annuaire couvre les 21 domaines de la statistique publique cantonale. Ouvrage de référence paraissant en novembre.

Mémento statistique

Synthèse de données essentielles sur le canton et les communes. Brochure annuelle gratuite, paraissant en juin, éditée avec le soutien de la Banque cantonale de Genève (BCGE).

Bulletin statistique mensuel

Bulletin mensuel de 16 pages, édité en collaboration avec la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG). Choix des principales statistiques disponibles à une fréquence infra-annuelle.

COLLECTION ANALYSES

Coup d'œil

Quatre pages d'informations synthétiques et rapides destinées au grand public; éclairage statistique sur des questions d'intérêt général.

Communications statistiques

Série consacrée à la diffusion, vers un large public, de résultats statistiques marquants, l'accent étant mis sur le commentaire.

Etudes et documents

Série consacrée à la présentation des divers types d'études réalisées par l'OCSTAT : analyses périodiques ou ponctuelles, documents de référence, méthodologie.

Reflets conjoncturels

Cahier trimestriel, complété d'un supplément annuel, présentant une analyse commentée de la conjoncture économique pour le canton de Genève.

INFORMATIONS STATISTIQUES

Résultats de statistiques ou d'enquêtes, mis en perspective par un commentaire concis, des graphiques et des tableaux de synthèse.

HORS COLLECTION

Chiffres clefs de l'espace lémanique

Publication trimestrielle du Conseil du Léman.

Observatoire statistique transfrontalier

Synthèse annuelle et fiches thématiques.

COMMUNIQUÉS DE PRESSE

L'OCSTAT diffuse annuellement une quarantaine de communiqués de presse (diffusion de résultats, annonce de publications), téléchargeables à l'adresse suivante :

http://www.ge.ch/statistique/publications/compresse/welcome.asp

SITE INTERNET

Ces publications sont disponibles gratuitement sur le site Internet de l'OCSTAT : http://www.ge.ch/statistique

Département des finances
Office cantonal de la statistique (OCSTAT)
82, route des Acacias, CH - 1227 Les Acacias
Case postale 1735, CH - 1211 Genève 26
Tél. +41 22 388 75 00 • Fax +41 22 388 75 10
statistique@etat.ge.ch • www.ge.ch/statistique

atistiqueGenève

Papier recyclé